

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 9 décembre 2020 **65 - 2020**

L'an deux mille vingt, le neuf décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Peuple, Place de la Mairie, pour répondre aux obligations de protection sanitaire, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, BOURLEZ Marie-Espérance, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, REBUFFAT-BOUCHERY Dominique, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Procuration : GINIEIS Alain à BLANQUEFORT Jean,

Absent : RASSIER Jean-Marie.

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

Objet : Mission d'étude de programmation urbaine - convention de mission d'accompagnement - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault (CAUE)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le bureau communal a mené une réflexion sur les moyens d'améliorer le cadre de vie de la commune.

Il propose de demander l'accompagnement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault (CAUE) et donc l'adhésion de la commune.

Le CAUE permettrait d'obtenir des orientations qualitatives d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement. Une fois les orientations validées le CAUE aidera la commune à établir un cahier des charges pour passer commande d'une étude de programmation urbaine axée sur les équipements et les espaces publics associés.

Le CAUE assume, sur son budget, les dépenses afférentes à la mission d'accompagnement et évaluées à 6 400 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL

Oui l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- CONFIRME l'adhésion de la commune au CAUE et le paiement de la cotisation correspondante ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mission d'accompagnement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

